

DSP – Contrôle financier des délégations de service public (niveau 1)

Identifier les bonnes pratiques pour gérer une DSP

Code
43962

Durée
2 jours / 14 heures

Tarif Inter*
1 310 € HT

*Repas inclus (en présentiel)

PROCHAINES SESSIONS

- PARIS :
21-22 mai. 2024
- PARIS :
23-24 Sep. 2024

[Voir toutes les sessions](#)

PUBLIC

Agents des services juridiques, financiers ou en charge du contrôle de gestion

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis nécessaire

NIVEAU D'EXPERTISE

Fondamentaux

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :
 - ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux

Objectifs pédagogiques

- Identifier les enjeux financiers de la passation des DSP
- Contrôler les comptes du délégataire

Programme de la formation

Identifier les enjeux financiers de la passation des DSP

Mesurer la place des DSP dans l'action locale

- Comprendre les caractéristiques financières des DSP
- Assimiler les enjeux financiers du contrat
- Optimiser la passation du contrat sur le plan financier
- Cas pratiques sur les caractéristiques financières des DSP

Assimiler les fondamentaux financiers d'un service public

- Connaître les catégories de clauses financières
- Identifier les enjeux financiers d'un contrat en le lisant
- Connaître les points de vigilance de l'ingénierie financière d'un contrat
- Connaître les bonnes pratiques
- Comprendre le financement d'un service public
- Reconnaître les différents équilibres économiques
- Etude de cas : identification des enjeux propres à chaque famille de service en travail collectif et analyse de contrat

Contrôler les comptes du délégataire

Intégrer les fondements juridiques du contrôle

- Le cadre juridique et opérationnel du contrôle des DSP : clés du contrôle des clauses
- Analyse financière d'un rapport annuel de délégataire
- Le contrôle des comptes du délégataire : mener une analyse par poste
- Cas pratiques sur le contrôle des comptes du délégataire
- Cas pratique : élaboration de tableaux de bord

Intégrer l'impact financier et comptable de la gestion du patrimoine

- Le contrôle de la gestion du patrimoine dans les comptes du délégataire
- Etablir le cadre d'un bon inventaire
- Disposer d'une liste de vérification des points clefs du contrôle
- Comprendre les impacts d'un changement de programme dans les comptes du service
- Cas pratique : lire et comparer des inventaires

objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service

- ▶ A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

- Cas pratique : exercice participatif sur un calendrier modifié de programme d'investissement

Parmi nos formateurs



Elodie Parier

Directrice et fondatrice du cabinet de conseil ADEXEL. Diplômée de Sciences Po Paris, une maîtrise d'aménagement et une licence de Japonais. Spécialiste de l'ingénierie financière des contrats public-privé, Elodie Parier intervient depuis 2003 auprès des collectivités auprès des collectivités

Ses domaines d'expertise sont : l'élaboration et le contrôle de l'ingénierie financière des contrats CONCESSIONS, DSP, PPP, BEA ; la modélisation économique de services publics ; la comptabilité privée.